



Les Amis de la Grande Maison

Contamine-sur-Arve



La Veudale, Finhaut, Valais (Suisse).

Programme juillet-décembre 2025

Réunions mensuelles 2025 : 1^{er} juillet, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.
20 h, conciergerie du château de Villy, Contamine-sur-Arve.

Ateliers d'entraide généalogique 2025 : 19 juillet, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre.
De 10 h à 12 h, conciergerie du château de Villy, Contamine-sur-Arve, ouvert à tous, pas d'inscription, gratuit.

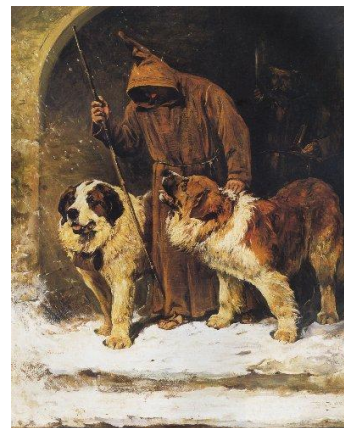
13 septembre 2025 (matin), visite de l'envirothèque de Contamine-sur-Arve.
<https://www.envirotheque.fr>

20 septembre/21 septembre 2025, Journées du patrimoine sur le thème de l'architecture
20 septembre, 10 h : architecture des églises de Contamine-sur-Arve et de Faucigny.
21 septembre, 16 h : événement organisé par la commune de Contamine-sur-Arve. Visite commentée du château de Villy par Pierre Bajulaz, Patricia Ballara et Danielle Decrouez.

5 octobre 2025, participation à la fête de la Saint-Bruno.

9 octobre (journée), musée des sciences de la Terre de la Fondation Tissières et Barryland, Martigny (Valais, Suisse).

La visite de l'exposition temporaire « Marbre. La mémoire gravée dans le roc » sera faite par la commissaire de l'exposition. La visite des expositions permanentes sera libre.
<https://www.sciencesdelaterre.ch/la-fondation-tissieres/> - <https://www.barryland.ch/fr/>



A gauche : l'un des panneaux de l'exposition « Marbre. La mémoire gravée dans le roc ».

A droite : Barry, le célèbre chien de secours de l'hospice du Grand-Saint-Bernard (Valais, Suisse) au début du 19^{ème} siècle. The rescue by John Emms © Domaine public

18 et 19 octobre 2025, participation au Forum des Marmottes de Savoie.

Décembre 2025, présentation de la crèche provençale de l'association dans l'église de Contamine-sur-Arve.

EXPOSITION : Alice Guy, une femme en or, Médiathèque de la CCFG, Bonneville, septembre 2025.

2 semaines avant chaque événement, des informations détaillées sur l'organisation sont envoyées par courriel.

Janvier-juin 2025

Réunions mensuelles

Les réunions mensuelles ont eu lieu les 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai et 3 juin.

Ateliers d'entraide généalogique

Les ateliers ont eu lieu les 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai et 21 juin,

Assemblée générale

18 h, salle Salève du lycée agricole de Contamine-sur-Arve.



© G. Basaldella

Le 7 mars, l'assemblée générale de l'association s'est déroulée dans la salle Salève du Lycée agricole de Contamine-sur-Arve, mise à disposition par la direction de l'établissement. Les événements organisés par l'association en 2024 ont été rappelés : ateliers d'entraide généalogique, réunions mensuelles, balades à la découverte du patrimoine, publications, expositions, participation aux Journées du patrimoine, à la fête de la Saint-Bruno, au forum des Marmottes de Savoie, etc. Parmi les différentes actions, la conception de l'exposition par la présidente de l'association a été soulignée. Réalisée par la commune de Contamine à l'occasion des 30 ans de la Fédération européenne des sites clunisiens, elle a été inaugurée lors des journées du patrimoine. Elle est présentée dans l'église Sainte-Foy du village en permanence (sauf lors des journées des offices religieux, les panneaux gênant la déambulation des fidèles). Le programme 2025 a été ensuite présenté, les activités de l'année 2024 étant reconduites avec le développement de quelques secteurs et des nouveautés. Parmi les balades, il y aura entre autres celle à l'alpage école Grand Montagne de Sulens, unique en France et dont l'un des acteurs est le Lycée professionnel agricole public de Contamine-sur-Arve. Il est prévu d'accroître la production des publications, le nombre de visites guidées du prieuré et les échanges avec d'autres associations. Une nouvelle exposition sera réalisée : Alice Guy, une femme en or, un clin d'œil aux statues des 10 femmes mises en l'honneur lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris en juillet 2024. Elle sera présentée à la médiathèque de la Communauté de Communes Faucigny-Glières à Bonneville en septembre prochain. Un nouveau projet a été dévoilé : une collaboration avec l'atelier théâtre de Faucigny pour écrire le texte d'un spectacle historique qui relatera le mariage de Pierre II de Savoie, futur comte de Savoie et Agnès de Faucigny, héritière de la maison de Faucigny en 1234. Le metteur en scène et président de l'association théâtrale, Michel Chambet, a donné les grandes lignes de ce futur projet artistique.

Ont suivi ensuite les remerciements : le conseil d'administration de l'association pour son investissement et les membres pour leur fidélité, la municipalité de Contamine-sur-Arve et le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour leur soutien. Et les participants ont été invités à partager le verre de l'amitié.

Visite de la ville de Thonon-les-Bains

Le dimanche 6 avril, une quinzaine de membres des Amis de la Grande Maison ont découvert l'histoire de Thonon-les-Bains depuis les temps glaciaires et son patrimoine sous la conduite d'Evelyne Hurtaud, guide du patrimoine et guide médiatrice du Géoparc du Chablais et de Danielle Decrouez, présidente de l'association.

La visite a débuté devant l'hôtel de ville de style néoclassique, sur la place où avaient lieu les marchés et foires du Moyen Âge. Le bassin de la fontaine permit de découvrir la belle pierre ornementale du Chablais, le « marbre » de la Vernaz.

Le passage par le parc du belvédère qui offre une belle vue sur le port de Rives, le Léman, la rive suisse et le Jura fut l'occasion de parler des étapes de la formation du lac et des terrasses de Thonon. Et les causes du tsunami qui ravagea les rives lémaniques en 563 furent expliquées.

La balade se poursuivit par la chapelle Saint-Bon, le four potier gallo-romain, le moulin de la Visitation, l'ancien monastère des Visitandines, aujourd'hui le pôle culturel de la ville et la maison Guillet de Monthoux.

La matinée s'acheva devant les deux églises siamoises, l'église Saint-Hippolyte du XI^{ème} siècle et la basilique Saint-François-de-Sales dont la construction débuta à la fin du XIX^{ème} siècle pour se terminer au début du XX^{ème} siècle.

Pour chaque construction, la nature des pierres utilisées et leur origine furent abordées.



A gauche : vue sur le lac depuis le belvédère. © G. Basaldella.

A droite : la chapelle Saint-Bon. © G. Basaldella

Randonnée Saveurs et Paysages, Reignier-Esery, 27 avril 2025

Cet événement était organisé par la commune de Reignier-Esery. Le parcours de 14 km allait de la mairie de Scientrier à l'Eculaz en traversant la plaine des Rocailles. Il y avait 850 participants. Il était jalonné de stands pour découvrir les produits du terroir et son patrimoine.

Le stand des Amis de la Grande maison était installé sur le site de la Pierre Balmyre (Scientrier). L'association a proposé des panneaux expliquant ce qu'était l'association et l'histoire des blocs de la plaine des Rocailles, un concours (évaluer la hauteur de la Pierre à Balmyre) et un atelier détermination de roches (principalement celle des blocs des Rocailles et celle de la Pierre aux Fées). Les deux participants au concours ayant donné la réponse la plus proche ont reçu une entrée famille (2 adultes + 2 enfants) au Château des Rubins (Sallanches). La hauteur de la Pierre Balmyre est de 13,80 m.



Panneaux des Amis de la Grande Maison et Pierre à Balmyre (Scientrier). © G. Basaldella.

Printemps des cimetières en collaboration en J. Autem.

Le 18 mai une vingtaine de personnes étaient au rendez-vous du Printemps des cimetières contaminois. En préambule la définition de la biodiversité, un mot polysémique, a été rappelée. Un tour d'horizon de la diversité des lieux de sépulture depuis le Paléolithique a été illustré avec des exemples pris en Haute-Savoie. Comme exemples, il y eut notamment la nécropole du Genevray à Thonon-les-Bains, la plus grande nécropole néolithique connue à ce jour en France et le cimetière médiéval près de l'hôpital d'Annecy.

L'avenir a été abordé avec la présentation d'une alternative au cimetière classique, la forêt cinéraire qui offre un lieu de mémoire en pleine nature et qui se développe notamment dans l'est du pays. L'humusation, un processus encore interdit en France et qui consiste à transformer les corps en humus fertile pour une réintégration dans le cycle du vivant, a été évoquée. La visite du cimetière a permis de souligner la volonté de la municipalité de trouver un équilibre entre entretien et nature et de présenter les actions à venir comme une végétalisation des allées avec du microtrèfle, une plante tolérante à la sécheresse.



© G. Basaldella

28 juin (matin), balade-découverte à l'alpage-école du lycée agricole de Contamine-sur-Arve (montagne de Sulens).

Annulée.

Spectacle « mariage Pierre II de Savoie et Agnès de Faucigny »

Deux réunions ont eu lieu le 17 mars et le 6 mai.

LA TOUR DE BOUGE (FILLINGES)

FRANCELINE HUOT

Au carrefour des vallées du Giffre, de l'Arve et de la Menoge, Fillinges se trouve en position stratégique pour rejoindre le Chablais par la Vallée Verte ou contrôler et se protéger d'éventuels agresseurs venus de Saint-Jeoire et de la vallée de l'Arve. Au niveau du pont actuel sur la Menoge, une tour défensive a été édiflée au XII^e siècle sur un replat surplombant le cours de la rivière : la Tour de Bougé

Pour la description du domaine de Bougé et de la maison, le lecteur se reportera au Petit Colporteur, No 32, 2025.

Du XIV^e au XVII^e siècles

Les princes de Faucigny

Les terres sont apanagées à la maison de Faucigny. Entre autres, celles de Bougé reviendront au seigneur de Chouit ou Chuyt descendant d'une branche secondaire de la famille souveraine, les Faucigny Grésier. Non daté, un acte de reconnaissance est stipulé en faveur du seigneur de Chouit, « couvert de parchemin, contenant 343 feuillets » citant le nom des paysans mainmortables.

Un descendant Nicod ou Nicolet de Chuyt épouse en 1349 Pernelle de Montfort mais le couple n'a pas d'enfant. Après la mort de son époux, sa femme lègue leurs biens à sa propre famille et nomme un de ses parents, Jean du Fresnoy, son héritier universel. Il devient seigneur de Chuyt en 1402¹.

Les seigneurs Du Fresnoy

De 1449 à 1500 pour Fillinges, on trouve une liasse de 26 feuillets, certainement celle du Bougé. Parmi d'autres papiers de Rochette, se trouve « un extrait de reconnaissance sur papier marqué de 376 feuillets stipulé par maître Jean Juguet notaire et commissaire en faveur de l'illustre Prince Jacques de Savoie et reconnu par les Noble et Puissant Alexandre et Antoine feu à Jean de Fresnoy (Frenoy) Seigneur de Chuit ». Il s'agit du petit-fils du sus dit Jean du Fresnoy, seigneur de Chuyt. Ce Jean-là est père d'un seul fils Alexandre et de plusieurs filles. Alexandre meurt sans descendance mâle. Il a 6 soeurs dont Amédée-Jeanne dite Mye épouse de Nicolas de Bellegarde. Leurs fils Jean Louis et Antoine de Bellegarde vont hériter en 1545 d'Alexandre leur oncle. Les maisons fortes de Bougé et du Fresnoy et diverses terres de Bonne et Lullin vont ainsi passer à la famille de Bellegarde²

Les seigneurs de Bellegarde

Les premiers actes de reconnaissance concernent Louis et Antoine de Bellegarde seigneurs des Onches (ou Ouches ?) et de Bougé ; un en date de 1549 relève de Viuz et un autre est un albergement pour Saint-André-de-Boège en 1500. Pour les années 1565 à 1566 207 feuillets prennent acte des diverses opérations, cens et servis passés en faveur de Louis et Nicolas de Bellegarde « seigneurs des Onches et Bougé oncle et neveu ».

¹Armorial de Foras vol. 3 p. 157 - Chouit deviendra Chuyt puis Chuet.

²Armorial de Foras vol. 3 p. 32-33 et idem vol. 1 p. 166.

Pour Antoine de Bellegarde lui aussi seigneur des Onches et Bougé « un livre de minutes de 178 feuillets, couvert de parchemin » rapporte des reconnaissances datées de 1600 1605 et 1607. Toujours en faveur du même seigneur, « un autre paquet de 228 pages de reconnaissances datées de 1605 » et enfin « une minute de reconnaissance couverte de parchemin en faveur de noble Antoine de Bellegarde Seigneur des Onches et de Bougé contenant 122 feuillets commençant par le préambule de la rénovation et finissant par la reconnaissance de Pierre à feu Nicolas de Mouthon du Villard de mai 1612 ».

La famille de Bellegarde restera propriétaire du Bougé jusqu'au milieu du XVII^e siècle

Voir Annexe 1

De 1680 à 1789 Charles Duclos- Fresnoy et la famille de Rochette

Charles Duclos Fresnoy

En 1680 « Victor Amédée Second par la grâce de Dieu, Duc de Savoye, Prince du Piedmont, Roy de Chypre³ » cherche de l'argent pour son mariage avec « la Sérenissime Infante du Portugal » qui ne se fera d'ailleurs pas ! Pour ce faire, il met en vente une partie de ses fiefs en Faucigny et Genevois. Le mandement de Bonne avait rapporté 1410 florins à la couronne en 1679. Le 20 août 1681 le sénateur et conseiller d'état Charles Duclos Fresnois, dernier enchérisseur l'achète pour la somme de 9600 ducats soit 67 200 florins⁴. En voici la description telle que rédigée : « le dit mandement de Bonne et terre consistant en mesure de chasteau, fief, hommes, hommages, cens, servis, portables, pensions, gardes, moulins, fours, péage, leide, messellerie, saulterie⁵, maisons, vignes, terres, bois, montagnes, pasqueages, alpeages, pesche, chasses, cours d'eau et juridiction haute, moyenne et basse avec pouvoir d'établir juge et autres officiers pour le service et l'administration de la justice et généralement tous les droits à nous appartenant et dépendant du mandement sans aucune réserve sauf le droit de souveraineté, la personne des nobles, leurs maisons, le pourpris (enclos) d'ycelle. » Il donne en outre au sénateur Du Cloz « le pouvoir d'aliéner pendant une année à telles personnes et telle portion du dit mandement que bon lui semblera sans que lesdits acheteurs soient obligés de payer aucun load et pourra faire dresser les fourches patibulaires et le pilori comme ils sont érigés dans les comtés de nos états au-delà des monts, les appellations toutefois des sentences rendues par le juge de Bonne ressortiront par devant le conseil présidial du Genevois⁶. »

Pour gratifier le sénateur Du Cloz et témoigner de l'estime et de la considération de ses bons services tant au conseil d'état qu'au sénat et ailleurs le roi crée et érige le mandement de Bonne en comté et veut « que le dit Ducloz prennent le titre de Comte et ses successeurs pareillement avec les honneurs, prérogatives accordées dont jouissent les Comtes dans nos états d'au delà les monts sans pour autant que les portions qu'il démembrement du dit mandement participent au dit titre de comté et qu'elles puissent être considérées comme de simple juridictions à moins que nous les décorassions de quelques titres »⁷.

Les paroisses de Boège, Villard, Burdignin et Fillinges font partie du mandement de Bonne et Claude de Rochette y possède des biens et des prérogatives du fait de son mariage avec Madeleine de Montvuagnard.

³ADHS E 990 f°8.

⁴Jean Nicolas. La Savoie au XVIII^e siècle, p. 33

⁵Leide: droit de péage sur les foires et marchés -messellerie concerne les froments, saulterie le sel.

⁶Load équivaut à nos droits de mutation chez le notaire.

⁷ADHS E 990 f°8.

Les familles de Rochette et Montvuagnard

La famille de Rochette est une très vieille famille de Bonneville. Les biens inféodés à un « Estienne Rochete » notaire à Bonneville sont certifiés par un « extrait d'inféodation du Rochex du 26 juillet 1432⁸ ». Un de ses descendants, Pierre Rochette est secrétaire ducal en 1562 et de ce fait acquiert une noblesse parlementaire, toute personnelle. A sa mort, ses trois fils Claude, Charles et Pierre vont demander et obtiendront leurs lettres de noblesse par patente royale du 25 janvier 1573⁹. Charles est le membre le plus illustre de la famille : Baron du Donjon, deux fois premier président du sénat en 1585 et 1598, trois fois ambassadeur auprès de la cour de France, conseiller d'état, commandant général du duché, sa vie se déroule en grande partie à Chambéry où il sera enterré en 1610. Son neveu Pierre, fils de Claude le troisième frère est aussi un grand serviteur du duché : conseiller d'état, président des finances, Grand Voyeur de Savoie. Il hérite de la « maison aux Roches » à Bonneville. L'un de ses trois fils, Claude François va perpétuer la descendance bonnevilloise.

De son côté, dans la Vallée Verte, Anthelme, seigneur de Boège n'avait que deux filles. Sa petite-fille Claudine de Rovorée, devenue héritière et de ses parents et de sa tante Guigonne va posséder tous les biens de la famille de Boège. Par son mariage en 1434 elle apporte en dot toutes les terres de Boège à Jean de Montvuagnard descendant de l'illustre Robert de Montvuagnard¹⁰.

A Bonneville une branche des Montvuagnard possède le château du Pressy et le château des Tours. Entre nobles et voisins, ils connaissent la famille de Rochette du château du Rocher puisque l'inventaire de 1751 mentionne « un livre en faveur d'Alexandre de Montvuagnard s'agissant de l'Hermineur » daté de 1551 à 1557 et un acte de « cession et transport pour Claude de Rochette Seigneur de la Croix par noble François de Montvuagnard Seigneur de Rochefort du 3 août 1660¹¹ ».

En 1642, Claude François de Rochette épouse Magdeleine de Montvuagnard la petite-fille d'Alexandre. Ils seront parents d'une nombreuse famille. Le contrat dotal est signé le 30 juin 1642 (Leyat ou Layat Notaire)¹². Nous n'en connaissons pas la teneur mais on peut facilement déduire que la famille de Rochette a dorénavant des intérêts en Vallée Verte.

Voir Annexe 2

Les frères Pierre de Rochette et Claude François de Rochette

Les deux frères resteront bonnevillois et auront la gestion des terres provenant de Boège et de Fillinges.

Pierre naît en 1643 de suite après le mariage. Il intègre la voie de la magistrature et de la justice : docteur en droit, avocat au sénat, juge mage. Par son statut d'aîné Pierre de Rochette est le patriarche et représente l'autorité familiale. Il partage avec le comte de Bonne Charles Duclos-Fresnoy en 1683 et obtient la juridiction de la baronnie de Villard et Burdignin¹³, des droits et terres en Vallée Verte aux Habères, Viuz, Boège etc. Il est désormais baron du Villard et Burdignin, seigneur de Mont Saxonnex et du Bourgeal, le Bourgeal lui venant de sa mère.

Claude François, prénommé comme son père est le dixième et dernier enfant de la famille. Il naît à Bonneville le 24 mai 1664 et est baptisé dans sa maison pour « cause de mort

⁸ADHS TAR Bonneville 6 C1358 f°201-41.

⁹Archive Cour des Comptes Registre 12-f°440.

¹⁰Abbé Mouthon. Le Villard et Boège avant la Révolution, p. 52 à 54.

¹¹ADHS TAR Bonneville Année 1751 6 C1358.

¹²ADHS TAR Bonneville Année 1751 6 C1358 f° 203 (On n'en retrouve pas trace aux ADHS).

¹³Armorial de Foras famille de Rochette Volume 5.

imminente ». Sa mère, Madeleine de Monvuagnard-de Rochette, meurt dans les jours suivant sa naissance, le premier juin 1664 à l'âge d'environ quarante-quatre ans. Son contrat dotal lui donne certainement des biens venant de son père Prosper de Montvuagnard selon son testament de décembre 1663¹⁴. Son époux Claude François (le premier) transige en 1672 avec l'hoirie Montvuagnard et obtient les seigneuries du Bourgeal et de l'Hermineur¹⁵.

Claude François de Rochette seigneur de Saint-Sigismond et l'Hermineur, son fils fait carrière dans l'armée. Son brevet de lieutenant « signé par Sa Majesté » lui est accordé par Victor Emmanuel le 30 octobre 1700. Il finira sa carrière au grade de colonel du régiment de Tarentaise puis du Chablais en 1714 et 1715. Au tournant du siècle les rumeurs de la guerre de succession d'Espagne grondent ; toutes les puissances européennes seront concernées et on se prépare aux hostilités. En Savoie Victor Emmanuel, malgré ses alliances familiales avec Louis XIV, s'est rallié à la maison d'Autriche contre la France. Le 2 janvier 1701 auprès de maître Burnier notaire « s'est personnellement constitué Noble Claude de Rochette, Baron de Saint Sigismond, Seigneur de la Croix et Bougé, lieutenant-colonel du régiment de Savoie lequel de son gré pour lui et les siens ne pouvant vaquer à ses affaires pour être obligé de se rendre à son devoir à ses fins il fait, constitue et députe son procureur spécial et général maître Joseph Montfort greffier en Faucigny¹⁶. »

Il est de vingt ans le cadet du baron Pierre de Rochette son frère et restera sous sa responsabilité jusqu'à trente ans, âge de sa majorité. Ce dernier gèrera en même temps ses biens et ceux de son « frère pupile ». Bougé sera inclus certainement dans les actes concernant la baronnie de Villard et Burdignin appartenant à Pierre de Rochette. En 1701 Claude François nommera un procureur pour ses affaires mais Pierre supervisera la gestion de ses biens pendant qu'il est à l'armée et jusqu'à sa propre mort en 1704.

(Voir Annexe 3)

Une question reste posée : à quelle date exacte le Bougé est-il passé aux mains des de Rochette ?

Peut-être en 1660 lors de la cession et transport pour Claude de Rochette (père) par Alexandre de Montvuagnard dont on a parlé plus haut. L'inventaire de 1751 donne quelques indices. Un « Extrait de l'ascensement passé par Noble Pierre de Rochette en sa qualité à Antoine de Bellegarde des bans du Bougé du 6 juillet 1675 » - Gavard notaire - et aussi un « autre extrait d'obligation et de cession entre Claude de Rochette et noble Bernard de Bellegarde du 7 décembre 1697 » - Montfort notaire -.

Une chose reste certaine, la famille de Rochette n'a jamais habité Bougé et l'a confié à ses fermiers.

Fermiers et seigneurs

Les fermiers

Le seigneur est propriétaire des terres. Il les loue à un fermier avec lequel il passe un bail de location appelé admodiation ou ascensement, véritable description des biens, des droits et des devoirs de chacun.

La charge de fermier est source de biens financiers et d'intérêts divers et entraîne une forte solidarité parentale, un réseau d'hommes ayant la confiance du seigneur. La même famille s'empare souvent de la charge et la conserve pendant plusieurs générations. Il ne faut certes

¹⁴Armorial de Foras Tome IV famille de Monvuagnard.

¹⁵Armorial de Foras Tome V Famille de Rochette.

¹⁶ADHS-TAR Bonneville 6C1308 f°5.

pas prendre le terme de fermier dans le sens actuel mais dérivant de la ferme, impôt féodal dû au seigneur. Il est stipulé d'ailleurs dans tous les contrats que l'admodiataire gèrera non seulement les terres mais « encore les cens, loads, suffertes, servis et la moitié des échutes et autres droits et devoirs seigneuriaux dépendant de la ferme ». L'idée de régisseur de domaine conviendrait mieux. Des notions juridiques mais aussi des connaissances en économie et en comptabilité lui sont indispensables comme encore en agriculture ou en entretien de bâtiments¹⁷. On y voit plutôt une sorte de factotum.

Bougé n'y dérogera pas. Les actes d'affranchissement et d'échute nous permettent de suivre les relations de la famille Mouthon avec ce territoire. C'est une très vieille histoire.

Lorsque Amed Mouthon fils de Michel Mouthon originaire de Burdignin habite à Fillinges, la Tour de Bougé est affranchie. Charles le baron du Villard libère « Amed Mouthon et les siens jusqu'à l'infini de l'hommage lige et taillable à miséricorde dans lequel il se trouve lié d'après les livres de terriers stipulés des Sérénissimes Duc de Savoie à cause de leur château et domaine du mandement de Bonne appartenant au dit Seigneur de Rochette par l'acquisition que le feu Seigneur son père en a faite du Seigneur Comte de Bonne¹⁸ ».

Le droit d'échute, lui, est une ressource pour les fermiers puisqu'ils récupèrent la moitié des biens délaissés. Il s'agit du droit accordé au seigneur de succéder à un vassal décédé sans enfant. En mars 1703 Claude de Rochette nommé procureur spécial et général Amed fils de feu Michel Mouthon, son fermier pour « rechercher, demander et même exiger le paiement des échutes qui pourraient être arrivées en sa faveur en qualité du dit Seigneur de Bougé pendant la tenure de la dite seigneurie par les nobles Anthoïyne et Bernard de Bellegarde père et fils¹⁹ ».

Par ailleurs, une « requête d'échute ouverte en faveur de Pierre Baron du Villard à sa demande et celle de son fermier Michel Mouthon » avait été déposée « en date de août 1699 ».

En 1703, elle relève de l'enquête généalogique. Il s'agit de retrouver la famille proche de Pierre feu Michel Mouthon mort sans descendance. Les parties prenantes dans la succession sont : Anthelmaz Mouthon soeur du Pierre, épouse d'un dénommé Bonnet père de 2 filles ; un frère Jacques Mouthon père d'Etienne et Françoise Mouthon. Bonnet pose réclamation et apporte diverses autres reconnaissances concernant la famille : celle de Balthazard Jacques du 29 janvier 1610 et celle d'un autre Pierre fils à Claude de mars 1534. En 1706 pour éviter un procès couteux « le Baron du Villard et son fermier Michel Mouthon relâche à Bonnet 2 pièces de terre au Villard et laisse tomber les droits de légitime qu'il aurait pu avoir sur les biens de Pierre Mouthon du fait de son mariage avec Anthelmaz soeur du dit Pierre contre la somme de 500 florins²⁰ ». Plus tard on verra qu'encore Jean Debaud est fils de Louis époux de Marion Mouthon. Signe de leur ascension sociale les Mouthon deviendront notaires à Villard. En 1706 Charles le fils de Pierre de Rochette « cède, quitte et transporte à messire Pierre Mouthon, notaire du lieu du villard tous les droits, nom, titres qui lui appartient en sa qualité de baron du Villard dans la succession anormale et commise de tous les biens délaissés par feu Pierre qui était fils de feu Michel Mouthon décrété taillable à miséricorde du Seigneur ». Celui-ci lui remet les terriers pour l'exaction de taille et lui cède tous les bénéfices et privilèges concernant l'échute soit sa part de la moitié pour la somme de 600 florins. Il le nomme en outre son procureur pour rechercher toutes les possessions dépendantes de la dite échute²¹.

Au fil des années se sont ainsi succédés au Bougé ou au Villard plusieurs Pierre Mouthon : un fils de feu Claude Mouthon en 1534, puis un autre Pierre fils de Jean Mouthon en 1610 et à la

¹⁷Laurent Perillat Apanage du Genevois au XVI et XVII siècle, tome 2, p. 759.

¹⁸TAR Bonneville Année 1705 6 C1310 f°290.

¹⁹TAR Bonneville Année 1703 6C 1310 f°78.

²⁰TAR Bonneville Année 1701 6 C 1308 f°10 v.°

²¹TAR Bonneville Année 1706 6C1313 f°282.

même date un certain Jacques Baltazard. En 1612 on note encore un Pierre à feu Nicolas. En 1695 on recherche la famille de Jean Mouthon décédé le 12 mars sans descendance. Un autre acte parle de Jacques Mouthon fils de Jean Claude à feu Jean Mouthon en 1693. Nous rappellerons brièvement Anthelmaz et Jacques soeur et frère du Pierre à feu Michel de l'échute de 1699 ; et Marion Mouthon épouse Debaud. Il en sera dénombré pas moins d'une quinzaine de membres de la famille Mouthon jusqu'aux environs de 1700. Jusqu'à la dernière admodiation, les Mouthon seront présents auprès de la famille de Rochette.

Les seigneurs de Rochette

Claude Francois de Rochette assume la gestion du Bougé en renouvelant les admodiations. En 1712, il renouvelle le bail à Jean Debaud de « la même manière qu'il a été tenu en ascensement par messire Amed Mouthon par acte du 28 mars 1701 ». Pour 9 ans toujours et le cens annuel de 700 florins, auquel on rajoute « douze chapons, huit livres de lin, un cochon gras le dit cochon à livrer à la Saint Martin et à choisir parmi ceux élevés par le dit Desbaud, le tiers de la ferme, les chapons et le lin à Noel et l'autre tiers à Pâques et le dernier tiers à la St Jean ». En outre, « le messire Debaud habitera dans la tour et maison forte de Bougé²² ». Quelques mois avant sa mort le 6 septembre 1719, le seigneur de Saint Sigismond et Bougé avait établi son testament. Il donne et lègue à « sa chère et bien aymée épouse les fruits et usufruits de tous ses biens tant meubles qu'immeubles à la charge qu'elle supportera l'entretien et l'éducation de ses enfants et les charges de son hoirie...et parce que le chef et fondement de tout testament est l'institution d'héritier il nomme, crée et appelle comme son héritier universel Noble Thomas de Rochette son cher et bien aymé fils aîné et venant y celui à mourir sans enfants mâles procréés en loyal mariage il lui substitue par fideis commis Noble Joseph Marie De Rochette son fils le cadet et au cas que les dits héritiers viennent à mourir tous les deux sans enfants procréés il leur substitue par bouche et non par teste les dites filles Louyse, Pauline, et Marie De Rochette ses très chères filles²³. »

Sa veuve Anne Marie de Gantelet, la dame de Rochette, partage sa vie entre Annecy et Bonneville et selon les vœux de son feu mari va prendre soin de son hoirie concernant les terres du Faucigny. En 1722 elle donne à ferme le domaine de Bougé à Mouthon et Berthet sous clause solidaire jusqu'en 1736. Une dernière fois en 1741, madame de Rochette admodie à « Jean Baptiste fils de feu Pierre Dunant natif et habitant Fillinges la Tour soit château de Bougé comme a joui Bernard Mouthon son fermier juxte des dits biens ». Le dit fermier habitera dans la tour et maison forte du dit Bougé dépendant de la dite ferme. Elle précise encore qu'il « n'aura pas le droit de couper les arbres sans autorisation de la dame sauf le feuilleraie accoutumé et le bois nécessaire pour son affouage qu'[il prendra] dans un bois dépendant de la dite ferme situé proche les confins de Boège dans lequel il ne pourra couper que les broussailles et non le bois fayard qui pourra devenir de gros arbres et qu'il sera tenu d'élever loing [avant] de les couper²⁴ ». L'acte n'est valable que pour un an sous la cense de 387 livres payable en 2 fois.

En octobre 1734, elle « constitue et députe pour son procureur spécial, général et irrévocable » son fils aîné Thomas qui de ce fait accepte en son nom « la charge de toutes reconnaissances que passeront les favetiers²⁵ de la dite dame et tous ceux qui lui doivent des cens, servis et sont sujets à des taillabilités de quelque nature que ce soit par rapport à ses rentes et fiefs de Bougé et de Saint Sigismond »; il pourra aussi passer « toutes requêtes et

²²TAR Bonneville Année 1712 6 C 1319 f°38.

²³TAR Bonneville 6 C1326 f°130.

²⁴TAR Bonneville 6C1347 f°457v° et 458.

²⁵Favetiers: paysans soumis aux redevances seigneuriales.

faire toutes comparutions devant les Seigneurs Magistrats et Juges²⁶ ». Comme héritier de sa mère, morte en 1747, il convie en 1749 Jean fils de feu Pierre Debaud né et habitant Villard pour lui déclarer la liquidation à son préjudice d'une sentence de 1744. Celle-ci est établie à l'occasion d'un bail à ferme de 1712 avec Claude de Rochette pour 700 florins annuels. Debaud prétend avoir fait les paiements mais la vérification par Montfort nommé liquidateur montre qu'il reste encore débiteur de 613 livres pour les cens qu'il lui doit. De Rochette voudrait mettre à exécution la sentence ; Debaud transige en lui proposant de faire payer 400 livres par Louis à feu Amed Debaud et par la Marion comme mère et tutrice des autres enfants du dit Amed Debaud. Lui-même payera les 213 livres restantes dans les huit jours prochains. L'accord est conclu. Debaud remet au seigneur de Rochette tous « les droits, noms, titres, actions auxquels il pouvait prétendre » et la somme de 400 livres que Marion Mouthon et Louis Debaud son fils ont payé en sa faveur²⁷ ».

Quelques mois plus tard, le 24 mars 1750, Thomas meurt sans descendance à Chambéry. Il avait 35 ans et était avocat au sénat de Savoie. Son frère cadet Joseph Marie devient le chef de la famille selon le testament paternel de 1719. Il a embrassé la carrière militaire comme son père qu'il n'a pratiquement pas connu puisque né en 1718. Officier au régiment de Savoie, il habite Annecy avec son épouse Claudine Brun de Cernex de 15ans sa cadette.

Il va lui aussi vérifier la gestion de Bougé. En 1763 il fait ses comptes avec Bernard Mouthon fils de feu Pierre Mouthon né au Villard et habitant Fillinges qui confesse de devoir et promet de payer dans les 2 ans la somme de 800 livres à noble Joseph Marie fils de feu noble Claude de Rochette, seigneur de Saint-Sigismond et Bougé et « c'est pour le restant de la somme de la ferme de la dite Tour du Bougé située rière Fillinges et des biens en dépendant appartenant au dit Seigneur et dont les Mouthon et Berthet clause solidaire ont joui par l'acensement passé avec Anne Marie Gantelet veuve de Claude de Rochette du 20 avril 1723 - Chatrier notaire - et dont le dit Mouthon en a joui jusqu'en 1736 inclus en suite du compte arrêté qu'il fit avec Thomas de Rochette en date juillet 1742 portant la somme de 900 livres²⁸. » Elle fut réduite à 800 livres en raison de récupération en faveur du seigneur De Rochette d'une échute concernant une certaine dame Berthet.

Finalement, si la dame de Rochette avait vraiment bien géré ses avoirs de la vallée de l'Arve, ses fils mirent en évidence quelque abandon pour la gestion de Bougé. Il ne faut cependant pas oublier que cette première moitié du XVIII^e siècle avait connu une météo catastrophique et avait laissé bien des fermiers dans des difficultés financières.

Quand Joseph Marie meurt en 1782, sa femme Claudine Brun de Cernex devient son usufruitière et son fils Joseph son héritier universel lui interdisant toutefois « d'aliéner aucun de ses biens jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 30 ans sauf s'il doit utiliser cet argent pour les dots de ses soeurs ou pour la restitution des droits dotaux de sa mère²⁹ ».

Militaire lui aussi, son procureur Joseph Thérèse Jacquier, trésorier de la province du Faucigny, ascense tous les biens appartenant au dit seigneur Joseph Marie de Rochette « dépendant de la Tour soit Château de Bougé à discret Pierre fils et héritier universel de Jean Baptiste Dunand, sergent dans le régiment de Savoie natif et habitant Fillinges comme ils en ont joui lui et son père par les admodiations de 1741 et 1750 ». Les charges ne sont pas différentes : 390 livres de Savoie payables en 2 fois et le contrat est pour 9 ans. On mentionne simplement en plus « les servis dépendant de la chapelle de la dite Tour » et on rajoute la même clause qu'en 1750 soit qu'en cas de non-paiement ou si l'on ne satisfait pas aux

²⁶ADHS TAR Bonneville 6 C 1341-f°403.

²⁷ADHS TAR Bonneville Année 1749 6C 1356 f°425.

²⁸ADHS TAR Bonneville Année 1763 6C 1370 f°155 et 156.

²⁹ADHS TAR Annecy 6 C 240 f°455 v.°

engagements on sera expulsé et les biens seront ascensés à d'autre sans aucune indemnité³⁰, disposition prise sans doute en souvenir de sa grand-mère Anne Marie Gantelet.

Le dernier ascensement de Bougé est signé le 16 septembre 1787. « Le Seigneur de Saint Sigismond Joseph fils de Joseph Marie, lieutenant et aide major dans le régiment du Genevois ascense à discret Pierre de fils de feu Jean Baptiste Dunand natif et habitant de la paroisse de Fillinges tous les biens dépendant de la Tour de Bougé tant sur Fillinges que Bonne y compris le cens de la rente de 8 livres par an due par les conjoints Debaud non compris les arriérages et c'est pour en jouir comme lui et son père en ont joui de même que des fiefs dépendant de la Tour qui ne sont pas affranchis ». Le bail est pour neuf ans et pour le cens annuel de 340 livres de Piémont payable en 2 fois à la Saint-André et à la Saint-Jean-Baptiste. Le seigneur continuera à percevoir tous les intérêts des affranchissements payés des fiefs dépendant de la Tour, de même que des affranchissements qui pourraient advenir et sans que le bail Dunand ne change³¹.

Mais qui pouvait prédire la Révolution à venir ?

La Révolution

Le 11 octobre 1792, la commune de Bonneville vote à l'unanimité absolue son incorporation à la nation française ; la convention nationale, par décret du 27 novembre déclare que la « Savoie » fera partie intégrante de l'empire français et sera le 24^e département sous le nom de département du Mont-Blanc. A Bonneville, à l'issue des vêpres, on fera chanter un Te Deum suivi d'une bénédiction du Très Saint Sacrement !

Dans une certaine euphorie on s'approprie les biens de la noblesse. A la réunion du « conseil général du 7 juillet 93, an second de la république française, une et indivisible », un citoyen suggère de « députer un commissaire pour dresser un espèce d'échafaud pour le brûlement des terriers et pièces relatives à la féodalité »³², appelés plus loin « titres barbares qui avilissent l'humanité ». Un autre membre fait remarquer qu'au « moment où le convoi allait partir, un citoyen dénonçait une quantité de terriers dans la maison du Rocher et de suite des membres du présent conseil s'y transportent. Il en résulte que 50 grosses de terriers ont été saisies dans la dite maison et ensuite chargées sur les charriots du convoi ». Le commandant de la force armée offre d'accompagner le cortège avec sa troupe. Il est applaudi à l'unanimité. Plusieurs députés des communes de Cluses, Nancy-sur-Cluses, Viuz et autres assistent au brûlement de ces titres. « Le cortège s'est porté, suivi par la force armée jusque sur la place dite du Champ de Mars et ayant jeté tous les terriers et titres concernant le caractère de féodalité sur le bûcher, le maire y a mis le feu et de suite toutes les cloches des paroisses voisines ont témoigné par le son la plus vive allégresse de tous les citoyens. Un préposé du service de la maison d'arrêt a apporté l'infâme instrument de torture qui a été également jeté sur le dit bûcher et les pierres servant de poids au dit instrument ont été jetées dans la rivière d'Arve³³ ». Ainsi disparaît l'inventaire des biens de Claude François de Rochette.

Les nobles sont recensés et leurs biens inventoriés. Claudine Brun de Cernex, la « veuve Rochette » est usufruitière universelle de tous les biens de son mari Joseph Marie de Rochette ; ils seront séquestrés en son nom. Leur fils Joseph De Rochette est le dernier représentant mâle de la famille. Quand l'armée sarde se replie à l'automne 92, il a 30 ans et devient un émigré : « l'émigré De Rochette » est déclaré « absent depuis longtemps avant la révolution, au service du Roi Sarde, militaire dans le régiment militaire soit provincial du

³⁰TAR Bonneville Année 1778 6 C1392 f° 160.

³¹TAR Bonneville Année 1787 6C1411 f° 883.

³²A M Bonneville délibérés de juin 1793 à avril 1794 - Floréal An II.

³³Idem.

Genevois³⁴ ». Sa soeur Madeleine 25 ans, épouse du comte de Boringe quitte aussi l'ex Savoie en début 1793. Sa mère, Claudine Brun de Cernex, 54 ans et ses filles Rosalie, 23 ans et Jacqueline, 32 ans sont emprisonnées à Annecy jusqu'au 11 frimaire de l'An III (1^{er} décembre 1794).

Cinq ans plus tard, « La Claudine Brun »!! cherche à récupérer ses biens. Le 2 ventose de l'an VII (20 février 1799), à 61 ans, elle vient déposer une pétition à Chambéry auprès de l'administration centrale pour «elle et ses cinq enfants, descendants susceptibles d'en bénéficier, savoir, Joseph Rochette sorti de la cy devant Savoye le 22 septembre 1792, Magdelaine Rochette femme Boringe, sortie en 1793, Joséphine femme Garot, Jacqueline femme Planchamp et Rosalie Rochette ses filles républicoles [sic] dont elle exhibe les certificats de non émigration ». Elle demande à bénéficier des lois du 9 floréal an III et 20 floréal de l'An IV en tant que mère de l'émigré Rochette et de Madeleine Rochette sa fille absente. La commission statue : « Les deux tiers appartiennent à la pétition tant de son chef que de celui des trois filles républicoles et l'autre tiers à la république du chef des deux émigrés savoir Joseph Rochette sorti de la cy-devant Savoye le 27 septembre 1792 et Magdeleine Rochette femme Boringe sortie en Septembre 1793 ».

Après une enquête poussée Claudine Brun récupère les deux tiers de ses biens et « le tiers de l'usufruit restant de l'hoirie venant du chef de Joseph et Madeleine Rochette femme Boringes émigrés comprenant les biens dépendant de la Tour de Bougé reste à la Nation³⁵ ».

Au-delà de toutes ces années, la Tour de Bougé propriété privée existe toujours mais ne se visite pas. Son histoire nous a permis de découvrir la vie de familles diverses évoluant dans différents échelons d'une société à jamais disparue.



Maison de Bougé aujourd'hui. © Etienne Gauthier. Paysalp

³⁴AM Bonneville Les biens nationaux N19.

³⁵ADHS L22-24.

Annexe 1 – Le château de Bougé du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècles.

<p>Famille de Faucigny³⁶ Branche de Faucigny -Gresier Seigneurs de Chouit (plus tard - Chuyt puis Chuet)</p> <p>Nicolas ou Nicod de Chuyt épouse en 1349 sans enfant</p>	<p>Famille du Fresnoy³⁷</p> <p>Pernette de Monfort à la mort de son mari, lègue leurs biens à son parent Jean du Fresnoy qui devient seigneur de Chuyt,</p> <p>son petit fils Jean du Fresnoy, seigneur de Chuyt, père de Alexandre seigneur du Fresnoy et Bougé, mort sans enfant</p> <p>Amedenne-Jeanne dite Mye du Fresnoy épouse Alexandre du Fresnoy et Bougé donne les maisons fortes de Bougé et des Onches en héritage en 1545 à ses neveux Louis et Antoine de Bellegarde</p>	<p>Famille de Bellegarde³⁸</p> <p>Jacques de Bellegarde, seigneur de Disonches ép Mermette de Menthon reconnaissance en arrière fief au prince Louis de Savoie en 1449; mort en 1497</p> <p>Son fils Nicolas Guillaume dit aussi Antoine de Bellegarde, père de 2 fils (Jean) Louis, seigneur de Disonches et Bougé et Antoine, coseigneur des Onches (Disonches) et Bougé</p> <p>Antoine a un fils, Nicolas héritier universel de son père Antoine et de son oncle Louis (autour de 1565) père de Antoine II, seigneur de Disonche Bougé et Miribel noté en 1600, 1605 et 1612 père de Claude Baltazard, seigneur de Disonches et Bougé mort autour de 1630</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 2

<p>Famille de Boège³⁹</p> <p>Antelme de Boège mort avant 1437, reçoit de Laurette de Saint-Jeoire des fiefs et biens aux mandements de Bonne, Boège et château de Faucigny sa grand mère possède vers 1334 la "grangerie du Villard " dont il hérite a 2 filles</p> <p>Guigonne x Jean de Beaufort, sans enfant Catherine x G. de Rovorée leur fille Claudine de Rovorée x mariage en 1434 Elle hérite de sa tante Guigonne par testament de 1456 de tous les biens de Boège.</p>	<p>Famille de Montvuagnard⁴⁰</p> <p>Robert III de Montvuagnard seigneur des Tours conseiller d'Amédée VIII président de la chambre des comptes meurt avant 1439 inventaire fait dans son château des Tours Son fils Jean lui succède.</p> <p>Jean II de Montvuagnard seigneur des Tours devient seigneur de Boège par son mariage meurt en 1474 De père en fils vont se succéder: Robert IV mort autour de 1500 Anthelme, Alexandre, testament du 11 décembre 1580 François II dit de Pierrecharve père de : Prosper de Montvuagnard Il aura un seul fils sans descendance mâle et 4 filles dont Magdeleine de Montvuagnard épouse en 1642, apporte des biens de Boège et Bonne et autres territoires de la Vallée Verte à son mari</p>	<p>Famille de Rochette⁴¹</p> <p>Claude François de Rochette seigneur de la Croix habite le Château du Rocher à Bonneville</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

³⁶Armorial de Foras Vol. 3 p. 157.

³⁷Armorial de Foras Vol. 3 p. 32 et 33.

³⁸Armorial de Foras Vol. 1 p. 166.

³⁹Armorial de Foras Vol. 1 p. 235.

⁴⁰Armorial de Foras Vol. 4 p. 175.

⁴¹Armorial de Foras Vol. 5.

Annexe 3 – La famille de Rochette du XVII^{ème} siècle au XIX^{ème} siècle

<p>Pierre de Rochette X Marguerite Durand de Faverges Seigneur de la Croix Mort autour ou après 1643 Grand Voyer de Savoie - conseiller d'état - président des finances Hérite de la "maison aux Roches" de Jacques, fils de son oncle Pierre Teste dans sa "maison forte de Scionzier" et désire être enterré à Scionzier Deux fils Claude François et Charles François</p>		
<p>Claude François de Rochette ?? - + env 1672 Seigneur de la Croix, des Tours, de Vege, de Bougé, Baron du Villard et Burdignin épouse en 1642 Madeleine de Montvuagnard 1622-1664 ils ont dix enfants dont trois fils survivants</p>		
<p>Pierre 1643-1704 Baron du Villard et Burdignin docteur en avocat et juge mage le chef de la famille de Rochette</p>	<p>Claude François 1664-1719 Seigneur de Bougé et Saint Sigismond épouse en 1709 Anne Marie de Gantelet 1681-1747 Habite le château du rocher à Bonneville Colonel de Tarentaise puis du Chablais ont deux fils</p>	<p>Lambert ?-1718 Baron de Salagine Seigneur des Tours</p>
<p>Premier fils</p>	<p>Thomas de Rochette 1714-1750 né à Bonneville - mort à Chambéry Avocat au sénat de Savoie célibataire</p>	
<p>Deuxième fils</p>	<p>Joseph Marie de Rochette 1718-1786 Seigneur de Saint-Sigismond, Vougy, Bourgeois d'Annecy né à Bonneville et mort à Annecy Officier au régiment de Savoie épouse en 1756 Claudine Brun de Cernex 1738-1810 Ont un fils</p>	
	<p>Joseph de Rochette 1761-1835 Seigneur de Saint Sigismond et Vougy né et mort à Annecy épouse Clémentine Syons de Saint-André ? Militaire, Emigré en 1792 Baron de Rochette après la Révolution Père de 3 fils:</p>	
<p>Chevalier Pierre de Rochette</p>	<p>Baron Charles de Rochette 1809-1857</p>	<p>Chevalier Jules de Rochette</p>



UN TRAVAIL DE BENEDICTIN, ORIGINE DE L'EXPRESSION

Cette expression qui serait apparue au 19^{ème} siècle désignait au départ un long travail intellectuel qui demande beaucoup de patience et de recherche. Aujourd'hui, elle est utilisée pour toute tâche qui nécessite patience et minutie.

Mais selon les historiens, il serait plus logique de parler de « travail de mauriste ». Les bénédictins en question étaient en fait des mauristes, des moines de la congrégation de Saint-Maur qui prônaient le retour à la règle originelle de saint Benoît.

Cet ordre monastique a été fondé au début du 17^{ème} siècle car les monastères bénédictins étaient tombés dans le laxisme et la désorganisation. Saint Maur (6^{ème} siècle) a été considéré à tort comme l'initiateur de la règle de saint Benoît en Gaule.

Les mauristes étaient des intellectuels qui consacrèrent leur vie à des travaux d'érudition importants.

La congrégation a été supprimée pendant la Révolution.

LES CATASTROPHES NATURELLES EN HAUTE-SAVOIE

DANIELLE DECROUEZ

Blatten, une commune du Haut Valais dans la vallée du Lötschental à 1540 m d'altitude, faisait la une de l'actualité le 28 mai dernier. Six millions de mètres cubes de débris et d'éboulis rocheux et trois millions de mètres cubes de glace ont enseveli le village, heureusement évacué. Est-ce que la Haute-Savoie est à l'abri de tels phénomènes ?

Le département est un lieu propice aux catastrophes naturelles, une situation tout à fait banale dans les pays de montagne où les versants sont raides, les dénivellations importantes, les lithologies variées et les structures géologiques complexes. Les Alpes sont aussi une jeune chaîne de montagnes qui subit des séismes. Ainsi tout peut arriver sauf une éruption volcanique !

Les laves torrentielles du torrent de la Griaz

Sur la nationale 205, au niveau des Houches, vous passez sous un ouvrage appelé pont-rivière. Connaissez-vous le rôle de cet ouvrage ?



Pont-rivière de la route nationale 205 au niveau des Houches. © D. Decrouez

Extrait du livre « De Genève au Mont-Blanc. Les roches racontent. Itinéraires », Decrouez D., 1999, 244 p.

« Le torrent de la Griaz, situé sur le flanc nord-oriental du massif du Mont-Blanc a des crues violentes (surtout en juillet et août) qui provoquent des laves torrentielles au pouvoir de transport gigantesque. Au début du siècle, une coulée a atteint le volume de 300'000 m³. En 1953, une coulée a déversé 100'000 m³ de matériaux. Une coulée comporte des blocs de grandes dimensions (plusieurs m³) issus des moraines du glacier de la Griaz inclus dans une matrice visqueuse provenant des terrains relativement tendres (schistes et gypses) du torrent des Arandellys (un affluent de la Griaz).

Pour éviter les nombreux ravages que pouvaient provoquer les colères de ce torrent, une étude fut entreprise. Le torrent fut rétabli au-dessus de la nouvelle route. Il était impératif de garder le profil du torrent assez élevé pour avoir une capacité de stockage importante des coulées à

l'aval. L'ouvrage est situé au confluent avec l'Arve, et une capacité insuffisante de stockage ferait remonter les boues sur la route. En outre, il était impossible de rehausser le profil de la route qui passe au pied du village.

Il fallut prendre en compte de nombreux facteurs (problème de résistance et déformation mécaniques entre autres) pour la forme et la structure de l'ouvrage ainsi que le choix du béton. La réalisation de cet ouvrage, qui a la forme d'un U ouvert, débuta en 1985 et fut terminée au printemps 1987. Le poids total de l'ouvrage s'élève à 8'000 tonnes soit environ 11 tonnes au m².

Pendant la période de construction, un dispositif spécial avait été mis en place pour assurer la sécurité des ouvriers du chantier. Celui-ci permettait de détecter l'arrivée d'une coulée de lave et laissait aux travailleurs 5 à 10 minutes pour évacuer. Ces dispositions ne furent pas inutiles : le 6 juillet 1996, une crue hydraulique avec charriage de matériaux a rempli la dérivation provisoire du torrent et a abandonné un dépôt d'environ 10'000 m³ sur le chantier. »

En juillet 2015, une lave torrentielle a causé d'importants débordements au niveau de la patinoire des Houches, atteignant de peu la route nationale 205.

C'est quoi une lave torrentielle ?



Une lave torrentielle est un mélange épais d'eau et d'éboulis meubles. Ce mélange d'éléments de tailles variées en suspension dans l'eau – des petits feuillets d'argiles jusqu'au rocher de plusieurs mètres de diamètre – a un pouvoir destructeur considérable, lié notamment à la présence d'un bourrelet frontal riche en blocs et parfois en troncs d'arbres, dont l'agencement peut former un véritable mur.

Une lave torrentielle dévale une pente à une vitesse qui peut dépasser 50 km/h.

Maquette représentant une lave torrentielle avec le bourrelet frontal. © Muséum d'histoire naturelle de Genève

Des tsunamis sur le Léman, celui de 563 est documenté

Espace Géoparc Chablais, Château de Ripaille, Thonon-les-Bains

Musée du Léman, Nyon (Vaud, Suisse).

Le déluge de Viuz, 1715

Decrouez D. 2020. Le déluge de Viuz-en-Sallaz, Le Petit Colporteur, No 27, p. 19-22.

Le Dérochoir, premier millénaire, 1471, 1751

Amelot F. 2005. Les écroulements du Dérochoir et les mouvements de terrain du versant méridional du Désert de Platé. Collection EDYTEM. Cahiers de géographie, No 3, p. 37-39.

Disponible en ligne : www.persee.fr/doc/edyte_1762-4304_2005_num_3_1_912

Le lac de Vallon, 1943

Les balades des Amis de la Grande Maison, Contamine-sur-Arve

Publication No 1 : Balade à Bellevaux, le lac de Vallon et l'église du chef-lieu. 2017

Document numérique à demander à : lesagmcontamine@gmx.fr, gratuit

Le Nant des Pères (cirque du Fer-à-Cheval, Sixt-Fer-à-Cheval), 2002-2003

Moiriat, Denis. Nedellec, Jean-Louis. Mouvement de terrain d'ampleur survenu en décembre 2002 dans le bassin versant du Nant des Pères (Haute-Savoie) : Avis et recommandations. BRGM/RP, 2003, 35 p. Disponible en ligne : <https://infoterre.brgm.fr/rapports/rp-52474-fr.pdf>

DERNIERES PARUTIONS

REVUES

Le Bénon (La Salévienne), No 122, No 123, 2025.

Bulletin des Amis de Pers-Jussy, Pers-Jussy Autrefois-Aujourd'hui, No 113, No 114, 2025.

Magazine du patrimoine, de l'architecture et des jardins (VMF), No 319, No 320, 2025.

LIVRES

D'Agostino L. & Guffond C. (dir.). 2025. Les châteaux des Allinges (Haute-Savoie). Fortifications seigneuriales et habitats perchés. DARA, Lyon.

Ferrando I. 2025. La seconde bataille des Alpes 1944-45. Editions Cabedita.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Annecy, château-musée : L'épopée burgonde. Naissance du Moyen Âge en Haute-Savoie.

Brenthonne, château d'Avully : 1000 ans d'histoire en Savoie.

Martigny (Valais, Suisse), Musée des Sciences de la Terre, Fondation Tissières : Marbre. La mémoire gravée dans le roc.

Thonon-les-Bains, château de Ripaille : La vie de château, quelle Belle Epoque !

BIBLIOTHEQUES

Voir : <http://www.mediathequesccfg.fr/>

Pour connaître les activités et l'agenda des communes de la Communauté de communes Faucigny-Glières, consultez le site de l'Office de Tourisme Faucigny-Glières : www.tourisme-faucigny-glieres.com

PUBLICATIONS DES AMIS DE LA GRANDE MAISON

Contamine-sur-Arve, Art Histoire Emotions. 2015.

39 euros + frais de port - Commande à adresser à : lesagmcontamine@gmx.fr

Souvenirs de jeunesse. Contamine-sur-Arve 1940-1960. 2021.

10 euros + frais de port - Commande à adresser à : lesagmcontamine@gmx.fr

Alice Guy la première femme cinéaste au monde... et française. 2020.

Gratuit - Document numérique à demander à : lesagmcontamine@gmx.fr

Les balades des Amis de la Grande Maison, Contamine-sur-Arve.

Publication No 1 : Balade à Bellevaux, le lac de Vallon et l'église du chef-lieu. 2017.

Gratuit - Document numérique à demander à : lesagmcontamine@gmx.fr

Des recettes de ma grand-mère par Andrée Blanc et des recettes de ses grands-mères savoyardes par Nathalie Burnod. 2022.

Gratuit - Document numérique à demander à : lesagmcontamine@gmx.fr

Saint François de Sales. 2022.

Gratuit - Document numérique à demander à : lesagmcontamine@gmx.fr

Livret découverte : Découvrez le village de Contamine-sur-Arve. 2023.

Réalisé en collaboration avec le lycée agricole de Contamine-sur-Arve, le Centre Hospitalier Alpes-Léman, la médiathèque de la CCFG et l'Office de tourisme Faucigny-Glières.

Disponible à l'Office de tourisme de Faucigny-Glières, Bonneville et la mairie de Contamine-sur-Arve.

Les bulletins de l'association sont disponibles sur le site de l'association ou sur demande à : lesagmcontamine@gmx.fr

L'un des buts des Amis de la Grande Maison est de rechercher et de faire connaître l'histoire de Contamine-sur-Arve et de ses environs.

Pour atteindre son objectif, l'association a mis en place une politique de publication avec un bulletin semestriel et des brochures.

Si vous souhaitez publier des histoires, des témoignages, des anecdotes... sur des faits ou des personnes de votre village, contactez-nous.

Si vous n'êtes pas encore membre de l'association et si vous souhaitez soutenir nos actions dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, rejoignez-nous.

Association Les Amis de la Grande Maison (Contamine-sur-Arve)

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Adresse courriel :

Téléphone :

Cotisation 2025 : 20 euros (adhésion simple) – 35 euros (adhésion couple)

Chèque au nom de l'Association Les Amis de la Grande Maison

Virement bancaire sur le compte CCP Grenoble

IBAN : FR37 2004 1010 1702 7912 1A02 832

BIC : PSSTFRPPGRE

Formulaire à retourner par mail à : lesagmcontamine@gmx.fr ou par courrier postal à : Association Les Amis de la Grande Maison, 11 impasse des Croses, F 74130 Contamine-sur-Arve.

Site internet : <https://www.lesamisdelagrandedemaison.com>

Contact : lesagmcontamine@gmx.fr

Adresse postale : 11 impasse des Croses, 74130 Contamine-sur-Arve

Facebook et Instagram : Les Amis de la Grande Maison du passé à l'avenir

haute 
savoie
le Département

Avec le soutien du département :